

Date : 27/03/13

Le rapport sur la chasse aux « normes inutiles et absurdes » sur le bureau de Matignon

Elodie Cloâtre et Sophie d'Auzon



a Évaluation du site

Site d'information mis en place par le Groupe Moniteur pour les professionnels de la construction. Il diffuse de nombreux articles concernant l'actualité de ce secteur d'activité. Il diffuse également des appels d'offre et un agenda des événements.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 33

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Le rapport sur la chasse aux « normes inutiles et absurdes » sur le bureau de Matignon
> © Ministère de la Réforme de l'état, de la Décentralisation et de la Fonction Publique
Le rapport sur la chasse aux « normes inutiles et absurdes » sur le bureau de Matignon

Alain Lambert, président de la Commission consultative d'évaluation des normes, président (DVD) du conseil général de l'Orne et **Jean - Claude Boulard**, maire (PS) du **Mans**, ont remis au Premier ministre ce 26 mars 2013 leur rapport sur l'inflation normative subie par les collectivités territoriales.

Mandatés par le gouvernement fin décembre 2012, Alain Lambert et **Jean - Claude Boulard** ont reçu pour délicate mission de partir à la « chasse aux normes absurdes et inutiles » qui pèsent sur le quotidien des collectivités territoriales. Trois mois après, ils ne sont pas rentrés bredouilles. Les conclusions du rapport remis le 26 mars à Jean-Marc Ayrault sont simples : « On ne peut plus attendre pour simplifier la vie des collectivités qui doivent composer avec les 400 000 normes applicables », martèle Alain Lambert. La situation « exige un choc de compétitivité juridique », résume le rapport illustré avec humour par Plantu.

Elaguer la réglementation des marchés publics

Les rapporteurs préconisent quatre types de mesures pour gérer le stock de normes : les interpréter plus souples, les adapter en fonction des contingences locales, les réexaminer ou encore, pour certaines, les abroger. Le document recense un certain nombre d'exemples éloquentes de normes complexes ou inadaptées. Les domaines de l'accessibilité, de l'environnement et de l'urbanisme sont en bonne place. La mise aux normes des équipements sportifs également : « Les collectivités locales sont unanimes à dénoncer les excès normatifs des fédérations sportives, excès qui illustrent les effets pervers de la séparation norme payeur, souligne le rapport. Pourquoi en effet se retenir d'émettre des normes nouvelles dès lors que ceux qui décident ne sont pas ceux qui payent. » Ainsi « les puissances lumineuses exigées sur les terrains de football sont définies sans prise en compte des préoccupations d'économie d'énergie et de développement durable. Il en est de même des obligations de chauffage des pelouses en cas de gel. » Autre exemple, l'obligation de respecter les normes antisismiques dans les zones où la terre n'a jamais tremblé... Elle engendrerait un surcoût de construction du bâtiment de l'ordre de 1 à 5%.

Si l'Europe est souvent pointée du doigt au titre de la surabondance des normes, les rapporteurs relèvent que « la France a tendance à en rajouter en sur-transposant », par exemple en matière de marchés publics. Ils suggèrent donc d'élaguer ou d'assouplir le Code des marchés publics, lorsqu'il va au-delà du droit communautaire - s'agissant par exemple des obligations de publicité des avis d'appel public à concurrence et du régime des variantes.

Endiguer le flux pour l'avenir

Mais il faut aussi s'attaquer au flux insiste le rapport, c'est-à-dire éviter que l'inflation normative ne perde... Pour le secteur de la construction au moins, la démarche est enclenchée : le plan de relance pour le bâtiment annoncé par le chef de l'Etat le 21 mars prévoit notamment un moratoire de deux ans sur l'instauration de nouvelles normes techniques.

Le Premier ministre précise dans un communiqué qu'il « annoncera les décisions que le Gouvernement mettra en oeuvre pour alléger notre droit lors du prochain Cimap (Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique), qui se tiendra le 2 avril prochain. S'agissant de la liste de normes dont il est proposé l'abrogation, elle sera soumise à l'expertise des ministères concernés en vue de décisions dans les semaines à venir.»

A lire demain sur lemoniteur.fr : le rapport en détail et commenté par Alain Lambert et **Jean - Claude Boulard** .